

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 07 JUIN 2022

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, S. SACLEUX, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, R. NIETO, G. SCIASCIA, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, C. BALCONE, JC LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), A. POIDEVIN (suppléant de F. MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : L. POTIER à V. VANNEUFVILLE, F. LEROY à P. CHEVAL, N. LATAPIE-COPE à B. GANCE, L. KUSNIERAK à JN CAZE, C. CHOUKAIR à G. SCIASCIA, R. COUSIN à L. PATTE, R. BILLORE à C. BEAUFILS, C. FOURNET à JN CAZE, F. MAILLE-BARBARE à A. CAUCHOIS, C. ROUVROY à E. PROOT

Titulaires absents ou excusés : A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, M. BAILLON, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P.VALLEE, C.CHOUKAIR, R.COUSIN, M. FLEURY, R.BILLORE, D.POTEL, F. MASSIAS, C.FOURNET, D.MESSIO, F.MAILLE-BARBARE, C.ROUVROY,

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Ordre du jour :

1. GENERAL
 - 1.1. Adhésion à l'application INTRA MUROS
 - 1.2. Approbation du compte de gestion 2021
 - 1.3. Vote du compte administratif 2021
 - 1.4. Affectation des résultats

2. RESSOURCES HUMAINES
 - 2.1. Revalorisation de la rémunération des vacataires
 - 2.2. Gratification des stagiaires longue durée
 - 2.3. Recrutement de deux apprentis service scolaire
 - 2.4. Avancements de grade
 - 2.5. Créations de poste
 - 2.6. Mise à jour du tableau des emplois permanents
 - 2.7. Prise en charge financière par Terre de Picardie d'un bilan de compétences pour un agent
 - 2.8. Création d'un Comité Social Territorial (CST) à compter du 01/01/2023
 - 2.9. Fixation du nombre de représentants du personnel au CST

3. ASSAINISSEMENT
 - 3.1. Approbation du compte de gestion SPAC 2021
 - 3.2. Approbation du compte de gestion SPANC 2021
 - 3.3. Vote du compte administratif SPAC 2021
 - 3.4. Vote du compte administratif SPANC 2021
 - 3.5. Affectation des résultats 2021 SPAC
 - 3.6. Affectation des résultats 2021 SPANC

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 - 4.1. Vente de terrain sur le Pôle de Haute Picardie - JMO
 - 4.2. Vente de terrain sur le Pôle de Haute Picardie – projet Affinord

5. EVD
 - 5.1 Achat d'un camion

6. INFORMATIONS DIVERSES

Philippe CHEVAL,

Président



Francis GORLIER,

Secrétaire,



- Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 31 mars 2022 à l'unanimité
- Information des décisions prises par le Président par délégation en pièce jointe
- Information des décisions prises par le Bureau communautaire par délégation en pièce jointe

Le président demande au Conseil communautaire de bien vouloir accepter d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

➤Prise en charge d'une formation de permis poids lourd à un agent des services techniques.

Accepté à l'unanimité

1. GENERAL

1.1. Adhésion à l'application INTRA MUROS

Terre de Picardie souhaite prendre en charge l'abonnement à l'application Intramuros, service proposé par Somme Numérique pour l'ensemble des communes de son territoire.

«Intramuros» est une application mobile d'information et d'alerte des administrés.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité l'adhésion à l'application INTRA MUROS

1.2. Approbation du compte de gestion 2021

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif (arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989 : Gérard Ecorcheville et autres ; du 28 juillet 1995 : Mme Medes).

Il est donc proposé à l'Assemblée communautaire, considérant que les comptes de gestion de l'exercice 2021 pour le budget principal établi par les comptables publics, Mr Francis Bary et Mme Nathalie Biencourt sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative et de leur en donner quitus.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.

1.3. Vote du compte administratif 2021

►Section de fonctionnement

Dépenses	13 759 257,71 €
Recettes	15 301 149,79 €
Excédent	1 541 892,08 €

►Section d'investissement

Dépenses	8 972 008,20 €
Recettes	11 126 613,42 €
Excédent	2 154 605,22 €

Le Conseil communautaire, sous la présidence de D.Domont, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget principal de Terre de Picardie.

1.4. Affectation des résultats

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RES COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2021 (Dépenses/recettes)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-51 183,03 €		2 154 605,22 €	2 103 422,19 €	680 870,00 € 893 830,00 €	212 960,00 €	2 316 382,19 €
FONC	6 342 273,21 €	979 623,03 €	1 541 892,08 €	6 904 542,26 €			6 904 542,26 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	6 904 542,26 €
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	€
Solde disponible affecté comme suit: Affectation complémentaire en réserves (1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 904 542,26€
Total affecté au 1068: Report ligne (001 du budget)	0,00€ 2 103 422,19 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget principal de Terre de Picardie.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. Revalorisation de la rémunération des vacataires

Terre de Picardie recrute chaque année des animateurs vacataires en Contrat d'Engagement Educatif (contrat spécifique à l'animation).

Les animateurs vacataires complètent les différentes équipes d'animation et assurent l'encadrement des enfants durant les périodes de vacances.

Ces animateurs sont pour la plupart issus du territoire et bénéficient d'un partenariat avec la collectivité et un organisme de formation afin de passer le BAFA (diplôme permettant de devenir animateur).

Ce partenariat qui se traduit par une prise en charge financière de la formation BAFA permet :

- d'anticiper les difficultés de recrutement
- à des jeunes du territoire de se former et d'avoir un job d'été
- d'assurer l'encadrement de nos enfants par des jeunes du territoire
- de respecter les normes d'encadrement imposées par la réglementation.

Malgré tout et suite à la période liée à la Covid 19, Terre de Picardie rencontre des difficultés de recrutement liées à :

- une annulation des formations BAFA pendant cette période
- un accueil d'enfants qui a été restreint en 2020 et qui a eu pour effet de stopper le cycle de formation de nos jeunes
- une rémunération qui n'a pas été revalorisée depuis plusieurs années
- une rémunération qui est inférieure à ce qui est constatée dans d'autres structures

Toutes ces raisons poussent nos jeunes à se tourner vers d'autres structures ou d'autres emplois mieux rémunérés.

Proposition :

Qualifications	Rémunération Actuelle	Proposition nouvelle rémunération
Directeur Adjoint	65 €	
Animateur BAFA référent		70 €
Animateur BAFA avec une qualification spécifique Surveillant de baignade Canoë/Kayak Assistant Sanitaire		70 €
BAFA	48 €	65 €
Stagiaire BAFA	44 €	55 €
Non diplômé	40 €	45 €
Aide Animateur	25 €	30 €
Complément Forfait nuitée camping	10 €	10 €

La rémunération est un forfait journalier sachant qu'un animateur fait de 10 à 12 heures par jour hors camping

2.2. Gratification des stagiaires longue durée

En dessous des seuils de durée obligatoires, l'organisme d'accueil n'a pas l'obligation de verser une gratification nette (pas de charges sociales) aux stagiaires mais peut décider de le faire.

Proposition avec les conditions suivantes :

- Stage en relation avec les métiers de la petite enfance ou service à la personne
- A partir de 4 semaines de stage consécutifs dans l'année scolaire et inférieur à 2 mois (seuil légal)
- A partir de 30h/semaine
- un forfait journalier de 10 €/jour

Pas d'interventions

Le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de gratifier les stagiaires longue durée

2.3. Recrutement de deux apprentis – Service scolaire

Recrutement de 2 apprentis à partir de septembre 2022 : CAP petite enfance

- 1 à Chaulnes et 1 à Rosières

Pas d'interventions

Le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, le recrutement de deux apprentis au service scolaire

2.4. Avancements de grade

20 Agents remplissent les conditions et peuvent bénéficier d'un avancement de grade conformément à l'arrêté relatif aux LGD, Lignes Directrice de Gestion à savoir :

GRADE ACTUEL	NOUVEAU GRADE au 1/12/2022
3 Adjoints administratifs ppl 2 ^{ème} classe	3 Adjoints administratifs ppl 1 ^{ère} classe
5 Adjoints animation	5 Adjoints animation ppl 2 ^{ème} classe
12 Adjoints techniques ppl 2 ^{ème} classe	12 Adjoints techniques ppl 1 ^{ère} classe

- Les 3 grades d'adjoints administratifs ppl 2^{ème} classe,
 - Les 5 grades d'adjoints d'animation,
 - Les 12 grades d'adjoints techniques ppl 2^{ème} classe
- seront supprimés au 1^{er} décembre 2022.

→ Avis favorable du comité technique en date du 25 avril 2022

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité les avancements de grade proposés.

2.5. Créations de poste

→ 1 adjoint technique à temps complet chauffeur poids lourd, à compter du 1^{er} juillet 2022

→ 1 adjoint technique à temps complet service bâtiments/espaces verts :

1 adjoint technique ayant été recruté au service bâtiments/espaces verts en CDD pour accroissement temporaire d'activité depuis juillet 2021 arrive à son terme le **31 juillet 2022** . Ce type de CDD ne peut plus être prolongé.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité les créations de poste proposés.

2.6. Prise en charge financière par Terre de Picardie d'une formation d'un permis poids lourd pour un agent de TDP

Suite à la décision du Conseil Communautaire de ce jour créant un poste d'adjoint technique exerçant les fonctions de chauffeur poids lourd, P. Cheval précise qu'il faut en parallèle prévoir le remplacement de cet agent en cas d'absence.

Pour ce faire, il propose le financement du coût du permis poids lourd pour un agent de Terre de Picardie qui souhaiterait acquérir de nouvelles compétences et qui pourrait assurer le cas échéant le remplacement du chauffeur PL.

Le coût estimatif de ce permis est de 7000€.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la prise en charge financière de la formation d'un permis poids lourd pour un agent de Terre de Picardie

2.7. Mise à jour du tableau des emplois permanents

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois permanents.

2.8. Prise en charge financière par Terre de Picardie d'un bilan de compétences pour un agent

Contrairement au privé, un fonctionnaire ne peut pas convertir les heures qu'il a acquises sur son Compte Personnel de Formation (CPF) en monétisation.

Un agent sollicite la prise en charge financière par Terre de Picardie d'un bilan de compétences qu'il souhaite réaliser à hauteur de 2000 €.

Une provision a été inscrite au BP 2022 et permet la prise en charge.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la prise en charge financière de ce bilan de compétence

2.9. Création d'un Comité Social Territorial (CST) à compter du 01/01/2023

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (article 4) a créé une nouvelle instance, dénommée Comité Social Territorial (CST), née de la fusion des actuels comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Les dispositions relatives à l'organisation, à la composition et aux élections des CST entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique prévue le 08 décembre 2022, tandis que celles relatives à leurs compétences et à leur fonctionnement entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023, une fois ces CST constitués.

Un CST est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité la création d'un CST à compter du 01/01/2023

2.10. Fixation du nombre de représentants du personnel

au CST

Seuls les représentants du personnel sont renouvelés pour 4 ans. Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des membres titulaires

Effectifs	Représentants Titulaires
50 < 199 agents	3 à 5 représentants
200 < 999 agents	4 à 6 représentants
1000 < 1999 agents	5 à 8 représentants
2000 agents ou plus	7 à 15 représentants

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, fixe, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), et décide, le **recueil**, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

3. ASSAINISSEMENT

3.1. Approbation du compte de gestion SPAC 2021

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif (arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989 : Gérard Ecorcheville et autres ; du 28 juillet 1995 : Mme Medes).

Il est donc proposé à l'Assemblée communautaire, considérant que les comptes de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe SPAC établi par les comptables publics, Mr Francis Bary et Mme Nathalie Biencourt sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative et de leur en donner quitus.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.

3.2. Approbation du compte de gestion SPANC 2021

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif (arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989 : Gérard Ecorcheville et autres ; du 28 juillet 1995 : Mme Medes).

Il est donc proposé à l'Assemblée communautaire, considérant que les comptes de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe SPANC établi par les comptables publics, Mr Francis Bary et Mme Nathalie Biencourt sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative et de leur en donner quitus.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.

3.3. Vote du compte administratif SPAC 2021

Voir pièce jointe

➤ **Section de fonctionnement**

Dépenses	2 041 464 €
Recettes	1 866 075 €
Déficit	- 175 389 €

➤ **Section d'investissement**

Dépenses	1 143 099 €
Recettes	1 216 835 €
Excédent	73 735 €

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Dany DOMONT, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget SPAC de Terre de Picardie.

3.4. Vote du compte administratif SPANC 2021

Voir pièce jointe

➤ **Section de fonctionnement**

Dépenses	60 116 €
Recettes	48 898 €
Déficit	- 11 218 €

➤ **Section d'investissement**

Dépenses	0 €
Recettes	2 413 €
Excédent	2 413 €

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Dany DOMONT, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget SPANC de Terre de Picardie.

3.5. Affectation des résultats 2021 SPAC

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RES COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2021 (Dépenses/recettes)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	482 728,81 €		73 735,62 €	556 464,43 €	8 600,00 €	44 270,00 €	600 734,43 €
FONC	-469 489,50 €		-175 389,29 €	-644 878,79 €	52 870,00 €		-644 878,79 €

Proposition d'affectation des résultats :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	-644 878,79 €
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	
Solde disponible affecté comme suit: Affectation complémentaire en réserves (1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au 1068:	0,00 €
Report ligne (001 du budget)	556 464,43 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	644 878,79 €

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget SPAC.

3.6. Affectation des résultats 2021 SPANC

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RES COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2021 (Dépenses/recettes)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	10 033,05 €		2 413,00 €	12 446,05 €		0,00 €	12 446,05 €
FONC	21 426,07 €		-11 218,59 €	10 207,48 €			10 207,48 €

Proposition d'affectation des résultats:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	10 207,48 €
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	
Solde disponible affecté comme suit: Affectation complémentaire en réserves (1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	10 207,48 €
Total affecté au 1068: Report ligne (001 du budget)	0,00 € 12 446,05 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Interventions :

F. Koenig : Combien pèse les non-valeurs pour l'assainissement. Ces dernières n'ont-elles pas tendance à augmenter dû à l'augmentation de tarif ?

P.Cheval : Je n'ai pas le calcul du poids que représente ces non-valeurs. La communauté a délibéré pour que la perception réalise le suivi des impayés. Les impayés n'ont pas de relation avec le niveau de ressources et le trésor public ne fournit pas le niveau de ressources. C'est toujours un exercice délicat que d'augmenter les tarifs car cela peut entraîner une hausse des impayés.

JM Adde : Si nous avons appliqué le tarif de 2.30 euros tout de suite sur la redevance assainissement collectif, n'aurions-nous pas sans doute gommer ce déficit, et quel montant représente cette augmentation ? Le service est-il fiable ?

P.Cheval : Je n'ai pas le montant en tête mais attention lorsqu'une commune avait un montant peu élevé de redevance, difficile d'augmenter trop rapidement. Nous serons à l'équilibre dans deux ans.

H. Trientz : Le problème vient aussi des boues qu'il a fallu retraitées et une fuite en avant des subventions de l'agence de l'eau.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget SPANC.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1. Vente de terrain sur le Pôle de Haute Picardie - JMO-

Terrain de 49 670 m² localisé au sud du Pôle Haute Picardie, à Ablaincourt Pressoir et Estrées Deniécourt.

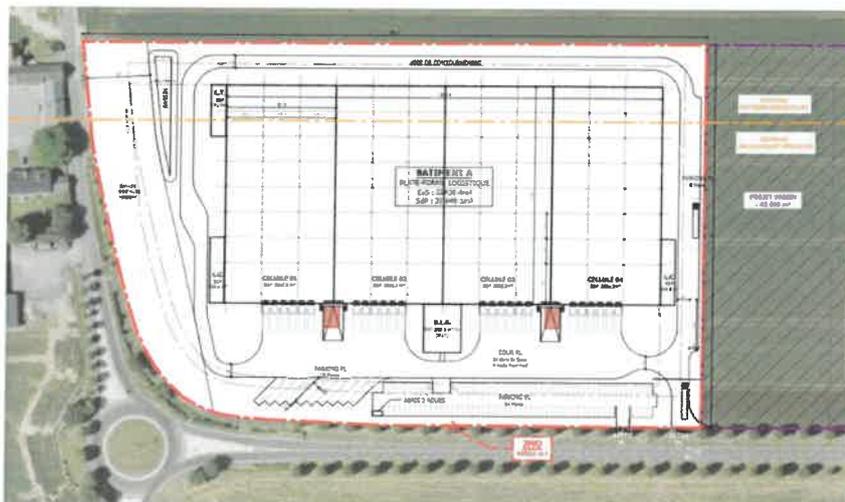
Acquéreur : Sté JMO

Prix : 25 €HT/m²

Activité : logistique ou industrie

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, la vente de terrain à la Sté JMO au prix de 25€ HT/m²



4.2. Vente de terrain sur le Pôle de Haute Picardie

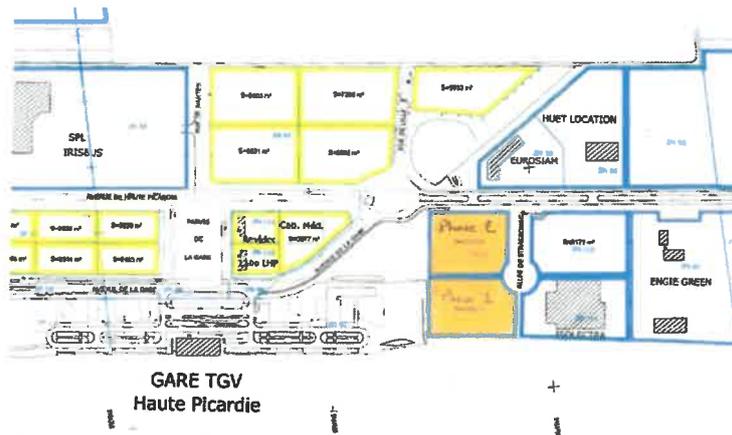
Terrain de 6 783 m² localisé face à la société Isoelectra, à Estrées Deniécourt.

Acquéreur : Sté Affinord

Prix : 30 €HT/m²

Activité : création et distribution de produits fromagers, fermiers et artisanaux de qualité pour les professionnels

Option sur le terrain contigu de 6 757 m²



Phase 1: 6 783 m2/ Option: 6 757 m2

Pas d'interventions

Le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, la vente de terrain à la Sté Affinord au prix de 30€ HT/m2

5. EVD

5.1. Achat d'un camion

Le marché d'Enlèvement et de Traitement des déchets issus de la déchèterie se terminant au 30 juin 2022, Terre de Picardie a relancé un nouveau marché.

Suite aux prix proposés par les différents prestataires, en nette augmentation, tant sur la rotation que sur le traitement, il est proposé :

- d'acheter un camion ampliroll d'occasion (proposition de celui de la CCHS à 25 000 €)
- d'avoir recours à un chauffeur en régie
- de relancer uniquement le marché pour le traitement.

L'enlèvement serait ainsi réalisé en régie.

Interventions :

JN Cazé :Combien de rotation va réaliser ce camion par jour.

P.Cheval : 15/jour

JN Cazé :Un chauffeur dans le service public va-t-il y arriver vis-à-vis d'un chauffeur dans le privé.

P.Cheval : C'est sympa pour les agents du service public. Ils font autant de boulot qu'un autre.

JN Cazé :Ce n'est pas ce que je voulais dire mais il a plus de contrainte en public qu'en privé.

R. Niéto : 25 000 euros cela ne paraît pas très cher pour un camion de ce type, car s'il tombe en panne c'est un coût d'au moins 5 000 euros de réparation. Est-il équipé d'un lecteur de carte ?

P.Cheval : Il est acheté à la Communauté de communes de la Haute Somme et pour ma part je pense qu'il est en bon état. Pour le lecteur de carte nous allons nous renseigner mais je pense que c'est oui.

Jean Geneau de Lamarlière : Cela n'est pas une question, la collecte est très bien organisée, mais il faut surtout gérer l'intérieur des bennes pour le compost.

p.Cheval : oui tout à fait, il faut être actif sur la communication.

JM Adde : Au niveau des déchets verts, les branches prennent de la place et forment un gros volume. La communauté de communes a-t-elle envisagée d'acheter un broyeur.

P.Cheval : le service est déjà rendu par le smitom, qui vient broyer à la demande. Si des usagers ou une collectivité veut du broyat, il suffit de le demander.

Le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, l'achat d'un camion à la Communauté de Communes de la Haute Somme pour une valeur de 25 000 €

6. INFORMATIONS DIVERSES

➤ Eolien

J. Normand : Ce n'est pas une question, juste un coup de gueule.

Je m'étonne que certaine commune dotée d'éolienne est décidée de refuser de verser les 5% de solidarité. Je me demande où est la solidarité entre commune dans notre com de com.

➤ Assainissement pluvial

JC Louvet : Une ligne de crédit de 200 000 euros a été votée au budget pour l'assainissement pluvial. Le marché sera mis en ligne vers le 10 juin et pour une réalisation des travaux en août. Il ne sera réalisé en travaux que ce qui a été prévu dans l'étude d'Améva. C'est un marché de 18 mois.

➤ Fauchage

JC Louvet : La société Mesnil balayage a été retenue pour l'ensemble du territoire de Terre de Picardie pour le fauchage.

En cas de problème lui faire remonter les informations.

L'ordre de service pour refaire les bandes de roulement sera donné début juillet.

➤ PLUi

B. Etévé rappelle les réunions PLUi du 15 et 16 juin.

➤ Réunion d'information Somme Numérique

Le 13 juin, 18h à la salle multi fonction de Rosières.

➤ Scolaire

P.Cheval rappelle que les parents d'élèves ne doivent pas passer par les agents pour les réclamations mais doivent directement s'adresser au service de la com.